

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – Groupe de travail Géo-Informations pour la Mer et le Littoral Réunion du 31/03/2017

REF : Mission Appui CNIG 17.081

DATE : 31/03/2017

Objet : Réunion du Groupe de travail « Géo-Informations pour la Mer et le Littoral » de la commission « Données » du CNIG du **31/03/2017**.

Ordre du jour :

- 1- Compte rendu du sous-groupe dédié au Carroyage
- 2- Compte rendu du sous-groupe dédié à l'Etat des lieux
- 3- Compte rendu du sous-groupe dédié aux limites règlementaires
- 4- Compte rendu du sous-groupe dédié au trait de côte

Documents joints :

- Accessibles sur le site du CNIG en page http://cnig.gouv.fr/?page_id=14042

Prochaine réunion de la commission : jeudi 15 juin 2017 à l'AFB-Vincennes.

Liste de diffusion : GT GIMeL.

Présents : Participants – Organisme	Visio : Participants – Organisme
Nathalie Marthe-Bismuth – MEEM/DGALN	Cécile Gohn – Nouvelle Aquitaine
Florence Naizot – MEEM/DGALN/DEB	Daniel Rio – CEREMA
Francis Guyot – IGN/DPC	Jerôme Dorey – DDTM50
Gilles Martinoty – SHOM	Lydia Martin-Roumegas – DGENV
Guillaume Grech – MNHN	Stéphanie Vrac – SHOM
Laurent Breton – AFB	Steven Piel – AFB
Olivier Brivois – BRGM	François Hédou – CEREMA
Olivier Dissard – MEEM/MIG	
Pierre Vergez – IGN/CNIG	
Sabine Moreau – MEEM/DGALN/DEB	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecteurs	10/04/2017	Participants	Cf liste participants
Validation		N.Marthe-Bismuth	Animateur

Compte rendu synthétique :

1- Compte rendu du sous-groupe dédié au Carroyage

par Florence Naizot et Olivier Dissard

CEREMA, AMP/AFB et SOeS ont besoin d'un carroyage/découpage CIEM des données de référence pour tous les exercices en mer, ce qui faciliterait les travaux d'évaluation au titre de la directive cadre « Stratégie pour les milieux marins ». Une première approche pour créer un standard COVADIS avait échoué, mais aujourd'hui la fenêtre d'opportunité est bien meilleure.

De plus le découpage NATURA 2000 kilométrique pourra y être ajouté moyennant des tables de correspondance entre carreaux.

Points étudiés :

la nomenclature : aucune consigne précise n'a été relevée dans INSPIRE. Sur ce point il existe déjà une nomenclature à l'échelle internationale, cf. carroyage Marsden déjà identifié par le GT-GIMeL Cf. le lien suivant : http://www.jodc.go.jp/data_format/position-code.html

A noter que [le carroyage Marsden est déjà disponible sur l'IDG Sextant en libre téléchargement](#) pour les mailles suivantes : 1°, 2,5°, 5° et 10°.

-
- les utilisateurs utilisant des carroyages 3' X 3' devront légèrement changer leurs habitudes en passant par du 1' X 1' élargi. En effet, le règlement de la directive INSPIRE ne prévoit que 3 types de carreaux : 1', 2' et 5'. Le repère du carroyage, (0,0) serait à fixer (Marsden ?).

Une note technique a été transmise par Pierre Vigné pour permettre d'étendre au carroyage le champ des futurs arrêtés du nouveau décret sur la géodésie en cours de rédaction au MEEM/MIG. Ce décret établit de nouvelles obligations en matière de systèmes géodésiques.

L'utilisation du WGS84 n'est pas en accord avec INSPIRE, et doit être proscrite. Désormais, les coordonnées calculées dans le système WGS84, devront figurer comme données calculées en ETRS89 en Europe.

[ou dans un système rapporté à l'ITRS en ce qui concerne le reste du monde]

Pour des précisions proches du mètre, ce qui est le cas pour la quasi-totalité des données mesurées en mer, cela relève simplement d'une convention.

Précision

Le positionnement WGS84 n'existe qu'au travers des orbites radio diffusées par les satellites GPS, donc des précisions métriques (quelques mètres).

Un positionnement plus précis nécessite des infrastructures adaptées (ITRF), mais ce dernier peut aussi assimiler toutes les mesures de moindre qualité.

L'ETRS89 (ou l'ITRS) permet en plus d'assurer la continuité des mesures sur terre et en mer, même si elles ont des précisions différentes.

2- Compte rendu du sous-groupe dédié à l'Etat des lieux

par Florence Naizot

http://cnig.gouv.fr/?page_id=14042

50 % des producteurs sont encore à identifier.

Une table de répartition des données dans les annexes INSPIRE a été réalisée. Un tiers de la centaine d'objets concerne des limites et zones réglementaires. Une nouvelle priorisation des thématiques INSPIRE doit être produite au niveau européen, et cette information viendra compléter la table en cours d'année.

Deux critères sont déterminants pour la mise en œuvre du standard : le socle des données et les enjeux.

« Le socle des données » bénéficie d'une définition écrite 2015 par le GT GIMeL, et qui n'est pas remise en cause.

- Certaines données « socle » peuvent être utiles à tous les acteurs.
- Leur recensement est à finaliser
- La distribution des compétences (Quel producteur est désigné compétent par la loi ?) dépend de définitions qui ne sont pas forcément partagées et s'annoncent complexes.

⇒ un travail similaire a déjà été effectué pour les servitudes dans le cadre du géoportail de l'urbanisme. Olivier Dissard se charge d'en faire partager la méthodologie.

Les enjeux de fabrication des standards –quand ils manquent-, de diffusion et d'exploitation des données concernent une très large communauté de travail dont chaque membre est concentré sur une part étroite du référentiel. Le SHOM en est l'appui indiscuté et il aura un rôle essentiel dans la publication des données.

Un décret au conseil d'état répondant aux exigences de 2 directives (la directive planification de l'espace maritime et la directive cadre stratégie pour le milieu marin) fournira un cadre général aux données liées aux usages en mer qui s'avèrent représenter les données de pression sur le milieu marin

Par ailleurs, une démarche de priorisation a été initiée entre les données via des critères d'usage/utilité des données : données réglementaires, de contrôle, de rapportage, de planification et de gestion de crise.

Remarque

Nathalie Marthe-Bismuth demande à ce que 2017 soit consacrée aux données réglementaires. Elles sont prépondérantes pour les standards en cours et représentent un tiers des données.

Les standards font aussi l'objet d'une clarification permettant d'éviter les conflits : une convention a été signée en ce sens entre le CNIG et la COVADIS.

3- Compte rendu du sous-groupe dédié aux limites réglementaires

par Steven Piel

Le SHOM annonce l'existence d'un démonstrateur pour le futur portail national des limites maritimes répondant à l'article 16 de l'ordonnance 2016-1687 du 8 décembre 2016. Il sera officiellement ouvert après la publication d'un décret courant 2017.

Ce démonstrateur basé sur data.shom.fr est visible à l'adresse suivante :

[Limitesmaritimes.shom.fr](http://limitesmaritimes.shom.fr)

Le travail de priorisation cité au point précédent, passe par une détermination des « liens » entre les objets (qu'ils soient de type linéaire ou surfacique) car ils sont étroitement dépendants.

Une carte mentale a été initiée mettant en évidence les interdépendances entre les géoinformations, ne serait-ce que pour les polygones forcément attachés à plusieurs linéaires.

Un tableau recensant les objets juridiques et la carte mentale associée seront mis à disposition des utilisateurs sur le site du CNIG, afin que chacun puisse faire ses commentaires ou propositions. La question sera aussi abordée lors de la réunion bi-annuelle de cohésion nationale des ADL des D(R)EAL, ceux des DIRM étant invités cette année, les 13 et 14 juin.

(ADL = Administrateurs de Données Localisées)

Une réunion en présentiel le 15 juin à 9h30 (lieu à définir), permettra de dessiner définitivement ce schéma des « liens » à partir des remarques formulées.

Remarque

Il serait bon que les textes légaux sous-jacents aux limites réglementaires puissent être mis en correspondance avec chaque « lien ». La source principale est la convention internationale sur le droit de la mer (convention dite de Montego Bay) sur laquelle s'appuient déjà les documents produits par le groupe de travail GIMeL, cf. notamment le document relatif aux délimitations de l'espace maritime français en libre accès sur Cartomer :

<http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/48>

4- Compte rendu du sous-groupe dédié aux traits de côte

par Stéphanie Vrac

De l'analyse comparative de 4 TC menée par le sous-groupe, il ressort que 2 TC correspondent véritablement à des données « socle » indispensables à de nombreux utilisateurs :

- Un trait de côte « administratif » (*dénomination à valider*) : utile par exemple pour établir la frontière entre le domaine terrestre et le domaine maritime ou pour délimiter à la côte des zones maritimes réglementaires qui s'appuient sur cette limite ;
- Un marqueur de position du trait de côte naturel (*dénomination à valider*) correspondant à une limite géomorphologique ou de végétation dépendant du contexte littoral : utile pour caractériser l'évolution du littoral en termes d'accrétion, d'érosion ou de stabilité.

Un comité des utilisateurs a été constitué avec 25 membres, auquel vient de se rajouter la DREAL Occitanie. Une réunion du SG TC (7 personnes) est prévue le 27 avril à 14h pour finaliser le questionnaire à soumettre au CUTC. Une réunion du CUTC sera provoquée le 30 mai à 10h pour en synthétiser les résultats qui seront présentés dans un premier temps au GT GIMeL le 15 juin, puis en commission Données.

Le sujet de l'érosion littorale a fait l'objet d'une méthodologie convaincante permettant de produire un trait de côte sur plusieurs dates et donc d'en créer une chronologie. Elle pourrait servir de donnée d'entrée à soumettre aux observatoires

Remarques

Pour l'Outre-mer, la proposition de travailler avec la Guyane est très discutée en raison de la mobilité particulière de la côte et la difficulté à appliquer les méthodologies habituelles :

- Il existe un observatoire qui étudie l'érosion
- Mais aucune ligne précise n'y a encore été définie, et il faudrait démarrer de rien, alors que les limites sont difficiles à trancher : Où s'arrête la terre ferme quand la côte est occupée par des zones très instables et particulièrement mobiles ou bien par des mangroves ?

5- Action

Des présentations seront demandées aux pilotes des différents sous-groupes pour être exposées lors de la commission Données qui se déroulera, exclusivement en présentiel, le 6 juillet de 10h30 à 13h en salle Arago de l'IGN à Saint-Mandé (changement de date, initialement annoncé le 27 juin).